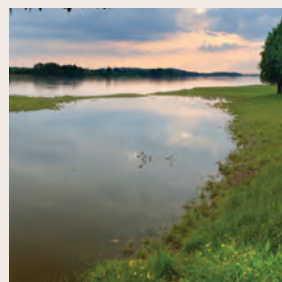
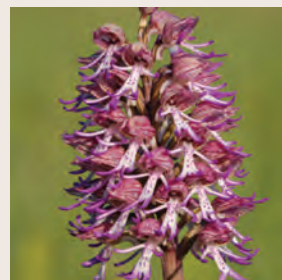


# OUTIL DE PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Notice méthodologique  
à l'usage des décideurs locaux





# SOMMAIRE

- **LA TRAME VERTE ET BLEUE : UN ENJEU NATIONAL** P 3
- **LA DÉMARCHE DU PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN** P 4
  - **LE KIT TVB : QU'EST-CE QUE C'EST ?** P 5
- **UN TERRITOIRE OÙ SE CONJUGENT LES ENJEUX** P 6
- **LA MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DE LA TVB** P 9
- **ANALYSE À L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES** P 14
  - **GLOSSAIRE ET SITOGRAPHIE** P 15
  - **LES PLANS LOCAUX D'URBANISME** P 16

Le concept de « Trame Verte et Bleue » a été mis en avant lors du **Grenelle de l'Environnement** (2007) et défini lors des lois Grenelle I (2009) et Grenelle II (2010).

Depuis, de nombreuses initiatives en faveur de la biodiversité se sont mises en place. Si la terminologie est différente (trame verte, trame écologique, corridors...), la volonté reste la même : **enrayer le déclin de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes.**

Les lois Grenelle I et II ont apporté une première définition du concept de « Trame Verte et Bleue » et mis en place un comité opérationnel « TVB » (COMOP)

chargé d'analyser les expériences, les concepts et les méthodes, ainsi que de proposer un cadre législatif et des orientations nationales. Les réflexions de Trame Verte et Bleue sont menées à différentes échelles.

Les régions doivent maintenant se doter d'un **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** qui est un schéma d'aménagement du territoire et de protection des ressources écologiques. Une ambition forte accompagne la Trame Verte et Bleue : celle de l'inscrire dans les décisions d'aménagement du territoire et donc dans les **documents d'urbanisme** (Plan Local d'Urbanisme et Schéma de Cohérence Territoriale).

## Définition de la Trame Verte et Bleue

(par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, octobre 2010) :

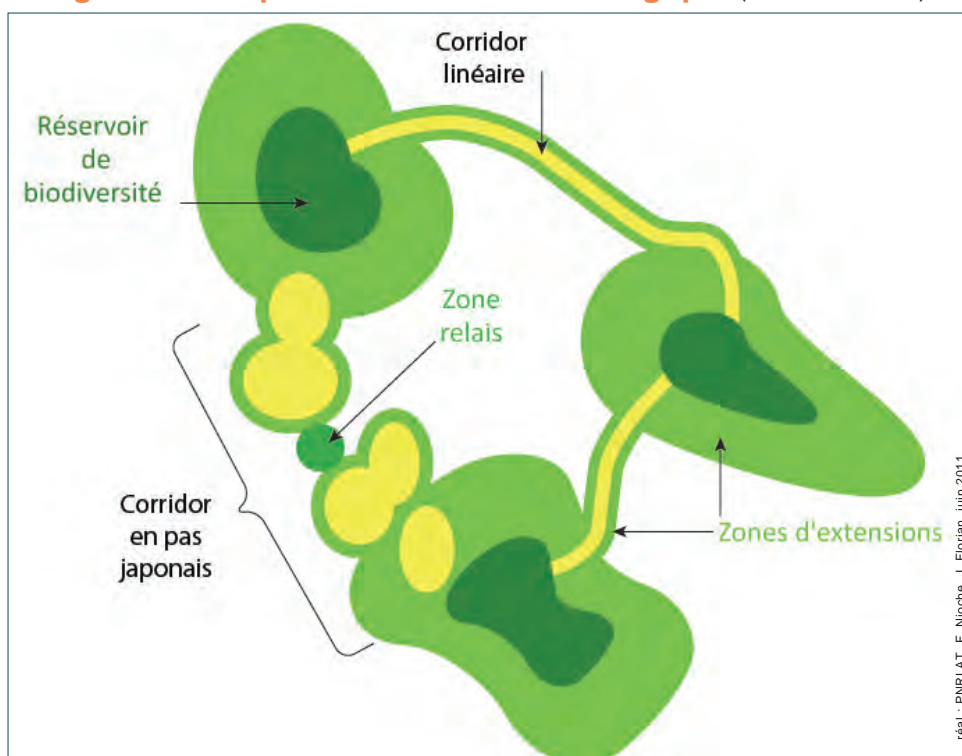
« La Trame verte et bleue est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à (re)constituer un **réseau écologique cohérent**, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, **d'assurer leur survie**, et permettre aux **écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.** »

## Objectif de la Trame verte et bleue

Analyser la continuité écologique d'un territoire en identifiant :

- les zones à enjeux de préservation (réservoirs de biodiversité)
- les zones à enjeux de gestion (zone relais et zones d'extension)
- les zones à enjeux de restauration (corridors écologiques)

## L'organisation spatiale d'un réseau écologique (selon COMOP)



## UN OBJECTIF DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

« (...) protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. »

(Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2007)

Le Parc Loire-Anjou-Touraine a choisi de s'engager sur la préservation de la biodiversité, qu'elle soit remarquable (espèces menacées) ou ordinaire. L'élaboration de la Trame Verte et Bleue s'inscrit pleinement dans cette démarche. Ce document doit constituer « un outil d'aide à la décision destiné aux collectivités et aux partenaires du Parc » (Charte 2008-2020).



La Charte définit le programme d'action qu'il souhaite mener pour les 12 années suivantes. La volonté de travailler sur les corridors écologiques et la nature dite « ordinaire » y est inscrite.

### Extrait de la Charte 2008 – 2020 du PNRLAT :

#### AXE I – Des patrimoines pour les générations futures

##### I. Préserver la biodiversité

##### 1.1 Connaître le territoire pour préserver la biodiversité

##### Article n°1 – Capitaliser et organiser les données naturalistes

##### Réaliser un schéma des potentialités écologiques

##### 1.3 Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire

##### Article n°7 – Garantir la fonctionnalité des écosystèmes

##### Garantir la qualité et le maintien des corridors écologiques

## POURQUOI UN OUTIL POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Aujourd'hui, les régions travaillent à leur échelle sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique qui doit être pris en compte par les documents d'urbanisme.

L'outil du Parc se veut complémentaire et cohérent à ces démarches régionales. Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, le Parc peut accompagner les décideurs locaux afin de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement.

En adhérant au Parc naturel régional, les collectivités se sont engagées à élaborer leurs documents d'urbanisme en compatibilité avec la Charte du Parc.

Le présent outil n'est pas réglementaire, mais doit vous apporter des éléments de réflexion qui peuvent être déclinés à l'échelle locale.

Il s'agit d'un diagnostic des continuités écologiques à l'échelle du Parc établi à partir des données disponibles et exploitables.

Les continuités écologiques identifiées précisent le travail sur les « zones de fonctionnalité écologique » répertoriées dans la Charte du Parc.

# LE KIT TVB: QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'outil du Parc se constitue de trois parties :

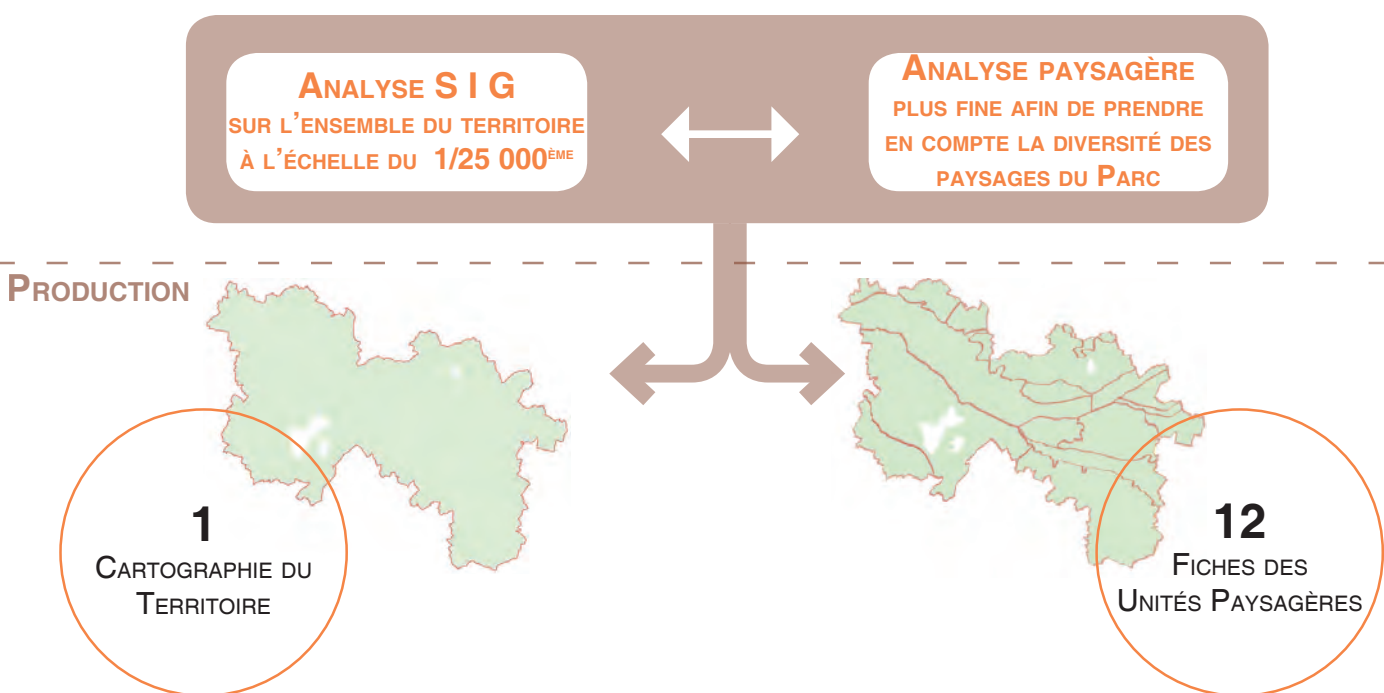
- La présente note qui synthétise les concepts écologiques de la Trame Verte et Bleue ainsi que la démarche cartographique du Parc.
- La cartographie à l'échelle du territoire du Parc, fruit d'analyses, qui met en avant les zones de continuité à préserver et/ou à renforcer.
- Les fiches par unité paysagère qui constituent un diagnostic des continuités écologiques.

Pour une bonne compréhension de la cartographie, prenez connaissance de la méthode développée ci-dessous.



## Méthode pour l'analyse de la trame verte et bleue du territoire

**MÉTHODE** La méthode employée par le Parc croise une analyse SIG et une analyse paysagère.



De nombreuses méthodes sont proposées au niveau national et ont déjà été mises en place à l'échelle locale.

La volonté du Parc était de se baser sur une méthode de cartographie assez simple à mettre en oeuvre et adaptée aux moyens financiers, humains et matériels.

Cette méthode se base sur les propositions méthodologiques évoquées par le Comité opérationnel Trame Verte et Bleue, et a été adaptée selon les données disponibles et le contexte local. L'analyse par unité paysagère constitue une approche innovante qui facilite l'appropriation.

## LES ESPACES REMARQUABLES ET QUELQUES ESPÈCES ASSOCIÉES

### Les zones humides

Les zones humides représentent près de 2,3 % du territoire et constituent un habitat prioritaire en terme de conservation. On y trouve une diversité de milieux :

- **les cours d'eau** (2034 km sur l'ensemble du Parc), dont les vallées de la Loire et de ses affluents présentent différentes structures : les grèves, la levée, les berges et leurs boisement typiques (frênes, saules, peuliers noirs, aulnes, ormes champêtres) et les bras temporaires ou morts.
- **les eaux stagnantes** : tourbières, étangs et mares où se développe une flore d'intérêt majeur.
- **les prairies inondables et le bocage alluvial** : ces espaces que l'on trouve principalement dans le Véron et le Val d'Authion constituent des haltes pour les oiseaux migrateurs et hébergent de nombreuses espèces patrimoniales telle que la Fritillaire pintade.

### Les espaces agricoles

L'agriculture, dans toute sa diversité, occupe plus de 60 % du territoire du Parc. Les terres arables comptent pour 73 % de ces espaces et les surfaces enherbées en représentent 18 %. La richesse de ces milieux, en terme de biodiversité, est très liée au sol, au climat et bien entendu aux pratiques agricoles, notamment l'emploi de produits phyto-sanitaires.

**Les cultures et terres arables** : on y rencontre des espèces « ordinaires » comme les plantes messicoles (plantes de moissons), les grands oiseaux de plaine (Outarde canepetière, Busard cendré par exemple).

**Les prairies et zones bocagères** : d'une grande diversité au sein du Parc (de sèches à humides en passant par mésophiles), les prairies sont souvent intéressantes d'un point de vue écologique car elles permettent à une biodiversité locale de prospérer et que l'Homme se contente de gérer par ses interventions (fauche, entretien des fossés, taille des haies...).

**L'arboriculture** : ces espaces, lorsqu'ils conservent de vieux vergers, peuvent être propices au développement d'espèces (chiroptères, coccinelles...) dans le cadre de lutte biologique intégrée.

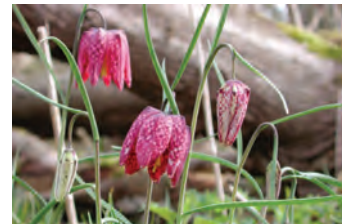
**La viticulture** : paysage caractéristique de l'Anjou et de la Touraine, les vignes occupent près de 5 % du territoire du Parc. Sur ces coteaux pierreux se développe une flore (plantes à bulbes ou annuelles). De plus, les rapaces se plaisent dans ces espaces.

### Les pelouses calcaires et thermophiles

Ces milieux sont caractérisés par un sol de faible épaisseur sur un sous-sol calcaire. On y rencontre là des espèces, pour certaines, presque méridionales : orchidées, fleurs des moissons ou bien encore des oiseaux de plaines tels que l'Outarde canepetière ou la Caille des blés. Ces espèces, animales comme végétales, ne remontent que rarement plus au Nord.



Azuré de la Sanguisorbe sur sa plante hôte



Fritillaire pintade



Lucane cerf-volant



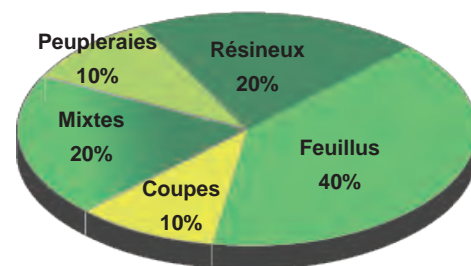
Bocage de l'Authion



Busard cendré

## Les espaces boisés

Ces espaces représentent 26 % du territoire du Parc et sont composés de grands massifs forestiers intercalés de landes sèches et humides. Celles-ci sont des milieux remarquables dominés par les Ericacées (bruyères et callunes) où une flore rare se développe (Gentiane pneumonante, Cicendie naine).



Composition des boisements du Parc

**Une majeure partie des espèces, ordinaires ou remarquables, a besoin de milieux et d'habitats différents pour réaliser son cycle de vie (développement, reproduction, alimentation...). Le bon état de conservation de ces espaces et les connexions entre eux (le maillage de la trame) sont les garants de la survie de ces espèces.**

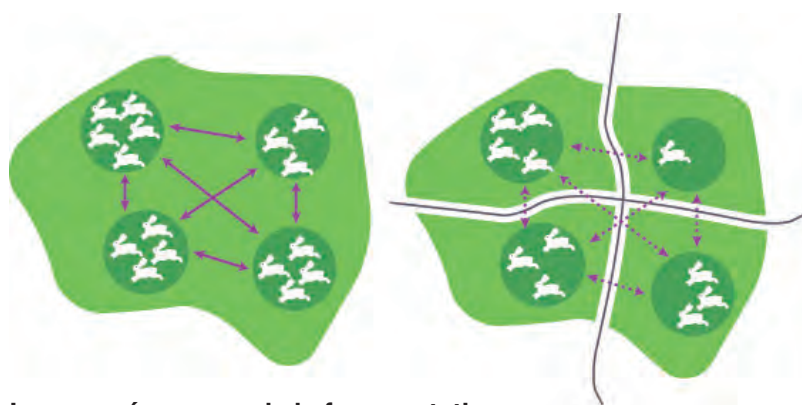
## LA FRAGMENTATION - UNE CAUSE DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

Aujourd'hui, une des principales menaces pesant sur la biodiversité est la **fragmentation** des espaces naturels.

Les éléments fragmentants peuvent être naturels (cours d'eau, rupture de pente...) ou artificiels (routes, urbanisation...).

Chaque espèce a besoin d'un espace vital pour se déplacer, se nourrir et se reproduire. L'activité humaine influence fortement l'espace naturel et semi-naturel, son organisation et sa qualité.

Le **découpage des espaces fonctionnels** diminue les possibilités de développement des espèces et le nombre d'échanges possibles.



### Les conséquences de la fragmentation :

- la séparation des populations et des individus
- la diminution des échanges
- la perte de populations et la mortalité d'individus
- la création de zones répulsives au sein d'un lieu de vie

## LES ESPACES URBANISÉS DU PARC

Le Parc Loire-Anjou-Touraine a pour spécificité d'être un Parc très habité (75 h/km<sup>2</sup> contre 41 h/km<sup>2</sup> pour l'ensemble des Parcs de France). En partie Ouest (Maine-et-Loire), la densité est de 85,4 h/km<sup>2</sup> (102 h/km<sup>2</sup> pour le département) et en partie Est (Indre-et-Loire), la densité est de 48 h/km<sup>2</sup> (90 h/km<sup>2</sup> pour le département). L'extension des infrastructures artificielles (zones urbanisées, voies de communication...) a pour conséquence majeure de fragmenter l'espace naturel. Le Parc se doit d'être le garant d'un développement harmonieux du territoire prenant en compte les ensembles écologiques.

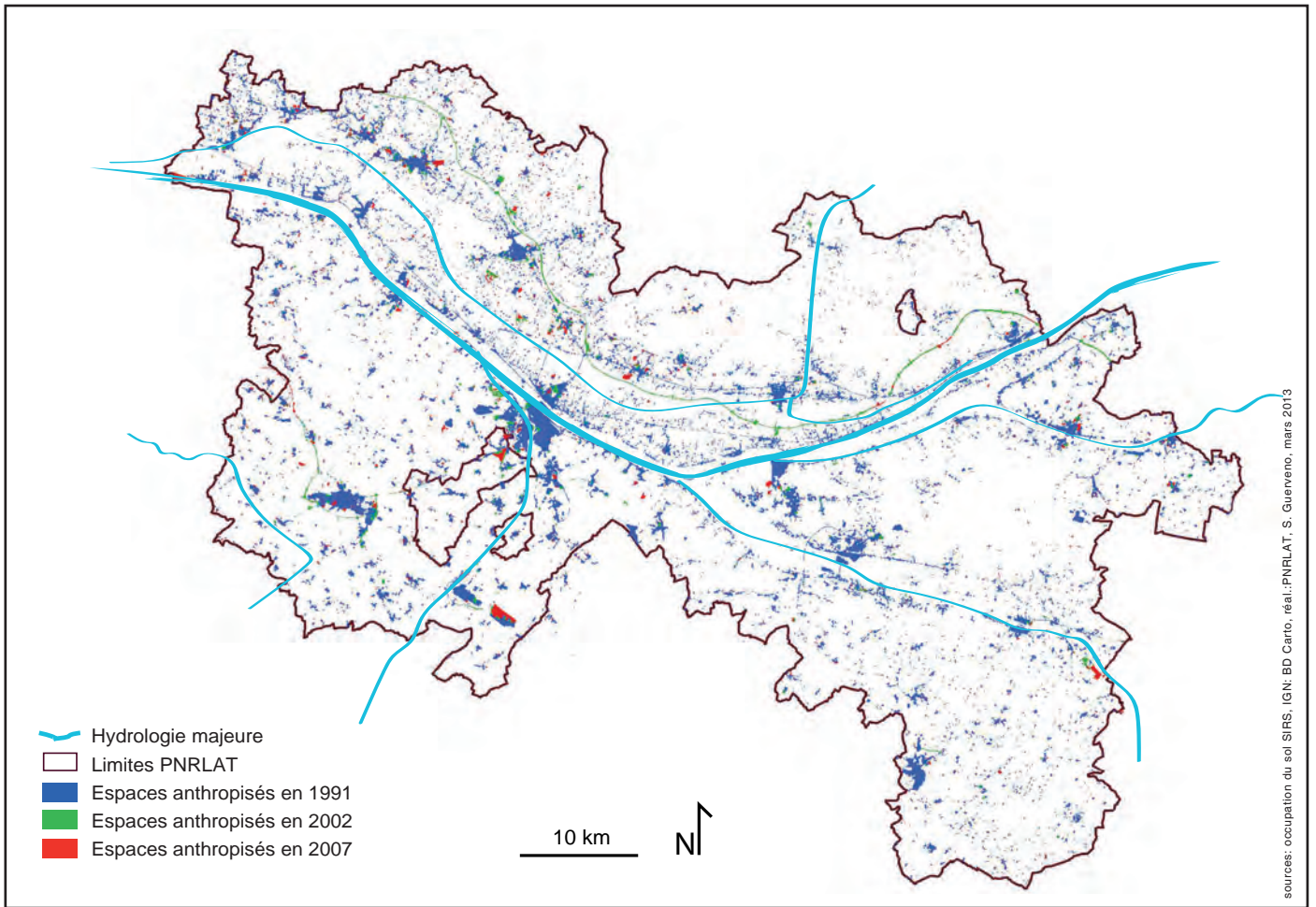
L'évolution de l'urbanisation et la fragmentation du territoire peuvent être cartographiées (voir page suivante) :

- La première carte illustre, à l'aide des données d'occupation du sol, l'augmentation de l'artificialisation entre 1991 et 2007.
- La deuxième carte recense les espaces non-fragmentés, par des infrastructures ou par l'urbanisation, d'une superficie supérieure à 50 ha.

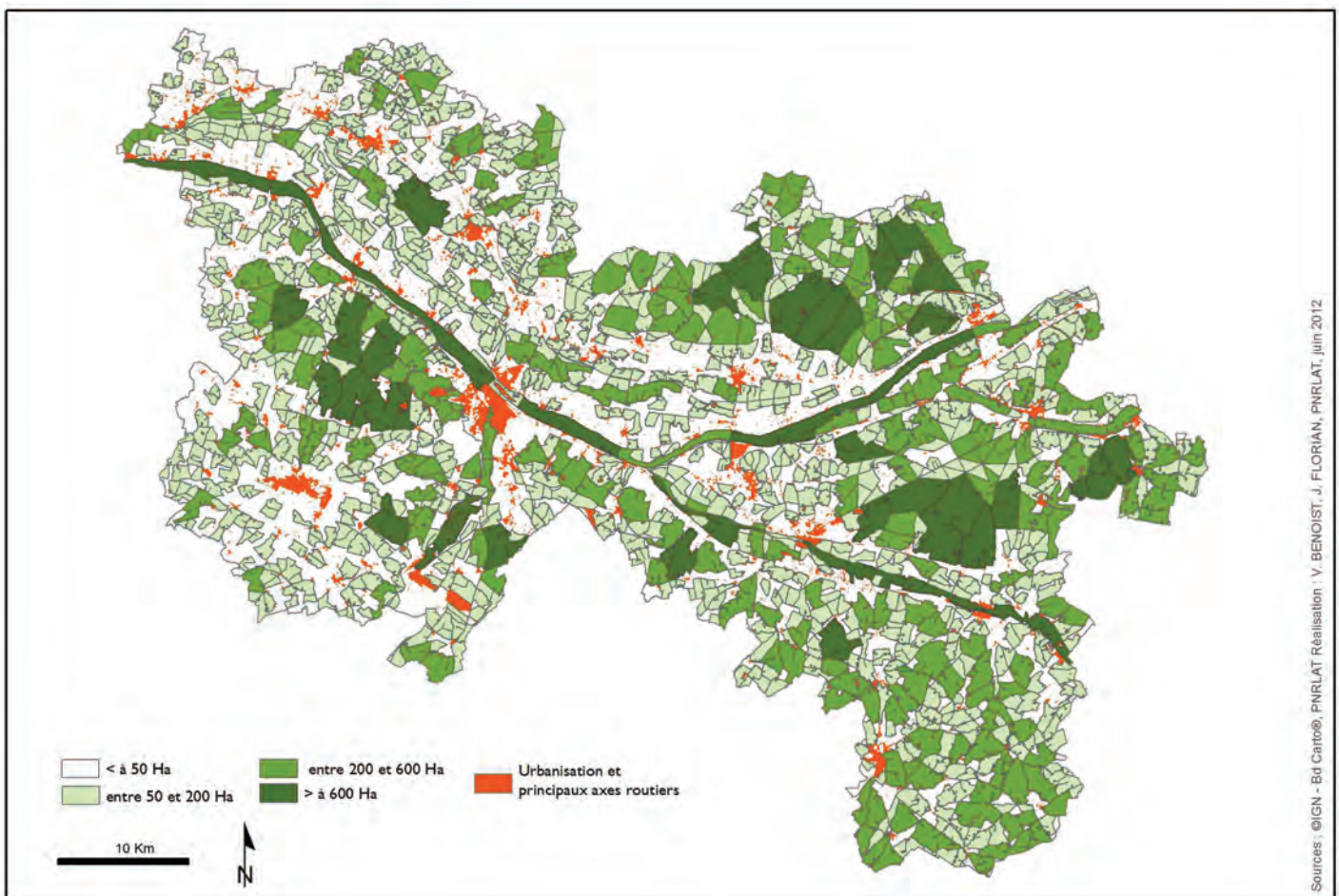
On remarque que l'urbanisation récente reste cantonnée autour des centres urbains et lors de l'édification de voies de communication majeures. Toutefois, les modes d'urbanisation actuels favorisent l'étalement et induisent une artificialisation des sols qui croît tangiblement.



## Evolution de l'artificialisation du territoire entre 1991 et 2007



## Superficie des espaces non fragmentés sur le PNRLAT





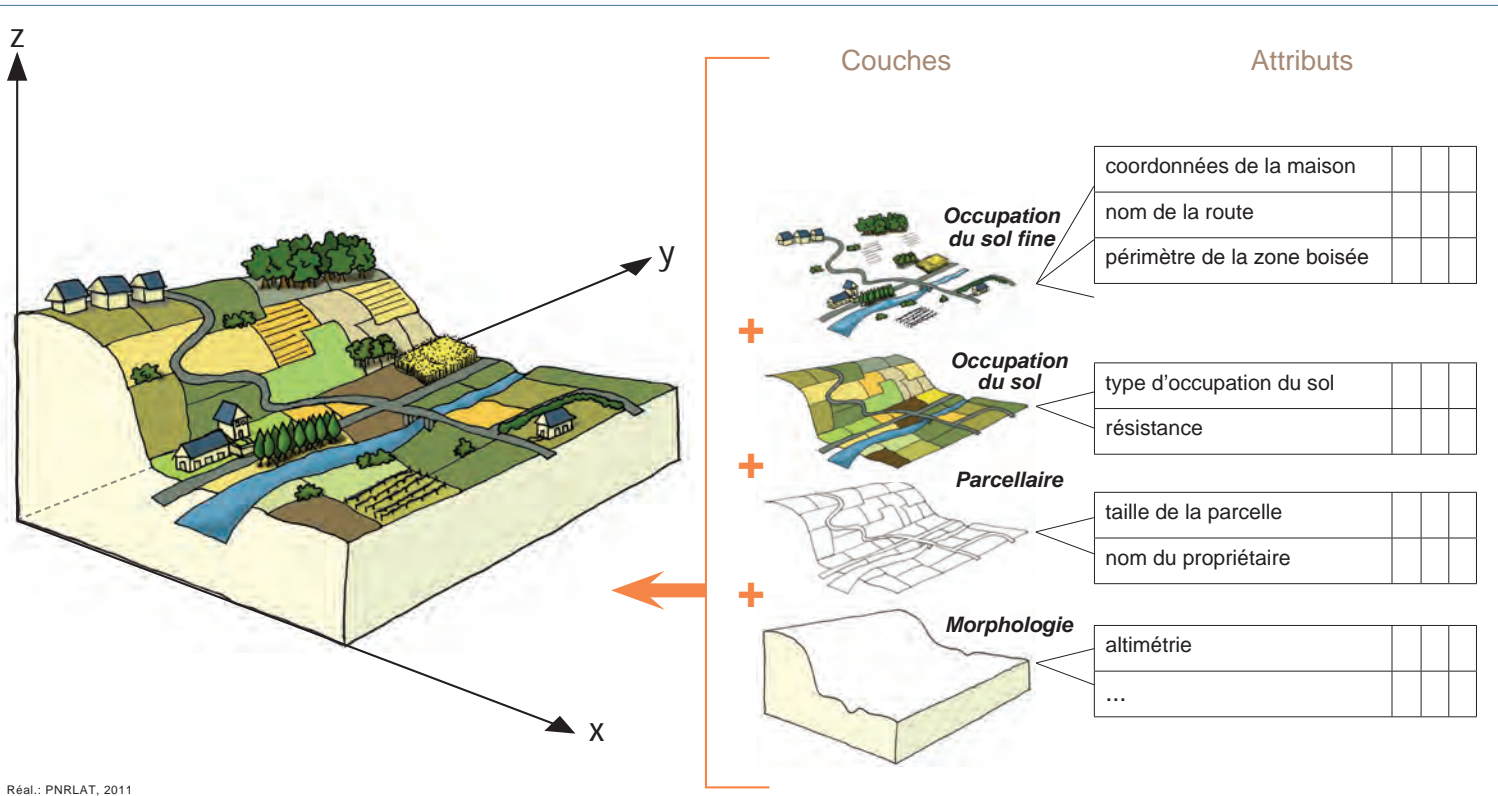
# LA MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Afin d'analyser les données disponibles, nous nous basons sur l'exploitation de notre Système d'Information Géographique (SIG).

## SIG ?

Les **S**ystèmes d'Information **G**éographique sont des logiciels conçus pour la **collecte**, le **traitement** et la **production** de données géographiques. Les SIG peuvent localiser les données et effectuer des traitements de calculs, de répartition, de densité...

## Organisation d'un logiciel SIG



Trois types de données peuvent être intégrés dans un SIG :

Les polygones :



les polygones :



les points :



Qu'est-ce qu'une donnée SIG : exemple de la Forêt domaniale de Milly

COUCHE	TYPE DE DONNÉES	ATTRIBUT 1	ATTRIBUT 2	ATTRIBUT 3	ATTRIBUT 4
FORÊT	POLYGONE	localisation	superficie	peuplement	espèce
		coordonnées	884 ha	résineux	pin maritime
					pin Laricio
					pin sylvestre
				feuillus	chêne rouvre
					chêne pédonculé
chêne rouge					



## DONNÉES UTILISÉES ET MISES À DISPOSITIONS

Pour élaborer sa cartographie, le Parc a utilisé les données suivantes :

L'**occupation du sol** est basée sur l'interprétation de photos aériennes. La comparaison des années 1992, 2002 et 2007 permet d'identifier des dynamiques d'utilisation de l'espace mais ne donne pas d'informations sur la qualité des milieux.

Les **données de la Charte du Parc** synthétisent les périmètres de protection écologique.

Les **unités paysagères**, définies par les Atlas des paysages « Maine-et-Loire » et « Indre-et-Loire » (cf. page 14) et adaptées lors de cette analyse.

Les **obstacles à l'écoulement** (barrage, seuils, etc.) sont recensés à l'échelle nationale par l'Agence de l'Eau et l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques. Des données des partenaires techniques (Syndicats de Rivières) ont également été intégrées. La difficulté du recensement complet des obstacles à l'écoulement ne permet pas l'exhaustivité de ces données.

Des **données cartographiques de l'IGN (BD Carto et BD Topo)** ont également été prises en compte.

La méthodologie mise en place a été développée spécifiquement pour une analyse à l'échelle du Parc et de ces unités paysagères. Compte tenu de la précision des données, la cartographie n'est exploitable que jusqu'à l'échelle du 1/20 000<sup>ème</sup> et reste indicative au vu de la partialité des inventaires.

### Le Parc s'engage dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue :

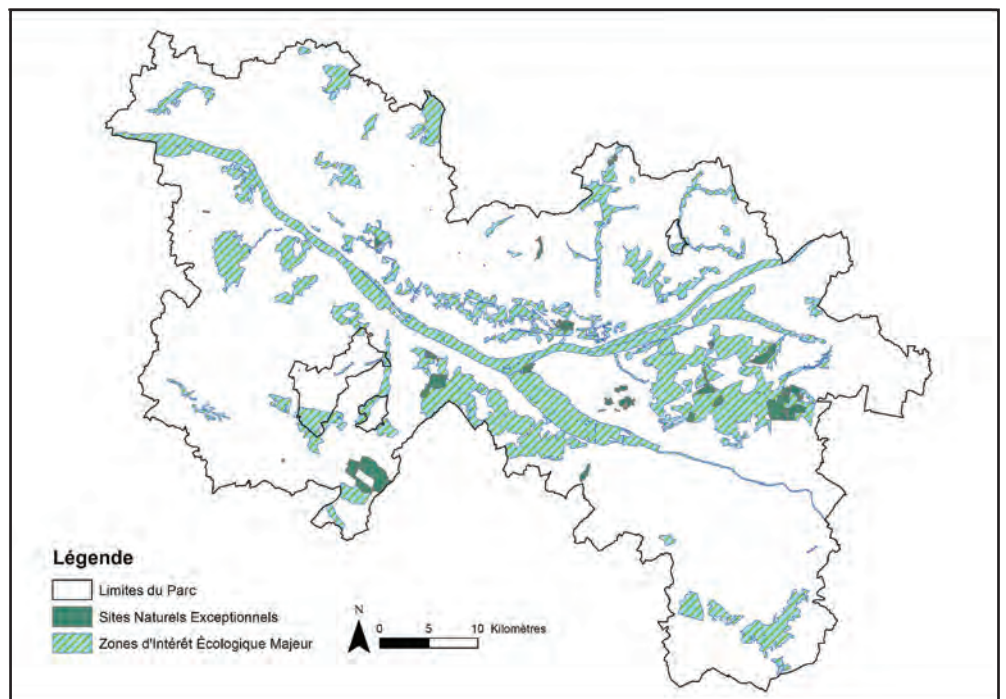
- à fournir :
  - pour les collectivités / partenaires équipés d'un SIG : données brutes
  - pour les collectivités / partenaires non équipés de SIG : carte TVB au cas par cas
- à accompagner les communes dans la déclinaison de la TVB dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La mise en place d'une méthode de travail permet ainsi d'analyser la TVB à l'échelle locale.

## LES ÉTAPES

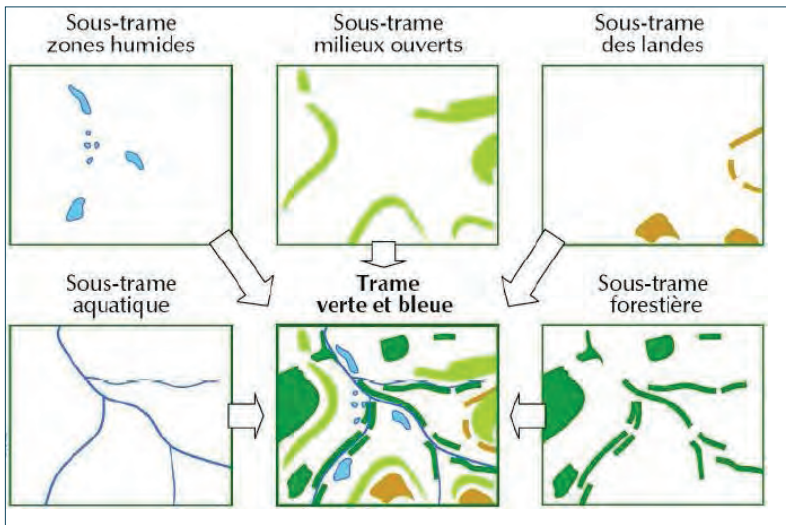
### 1. IDENTIFICATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Le travail du Parc se base sur l'analyse du territoire qui a été menée lors de l'élaboration de la Charte. Les zonages de biodiversité exceptionnelle sont aujourd'hui reconnus par de nombreux périmètres de protection.

La Charte identifie les Sites Naturels Exceptionnels et les Zones d'Intérêts Écologiques Majeurs. Cette identification s'est faite à partir des zonages suivants : inventaires ZNIEFF, inventaires ZICO, Natura 2000 (ZPS, ZSC) et des données issues des études menées par le Parc depuis plus de 10 ans.



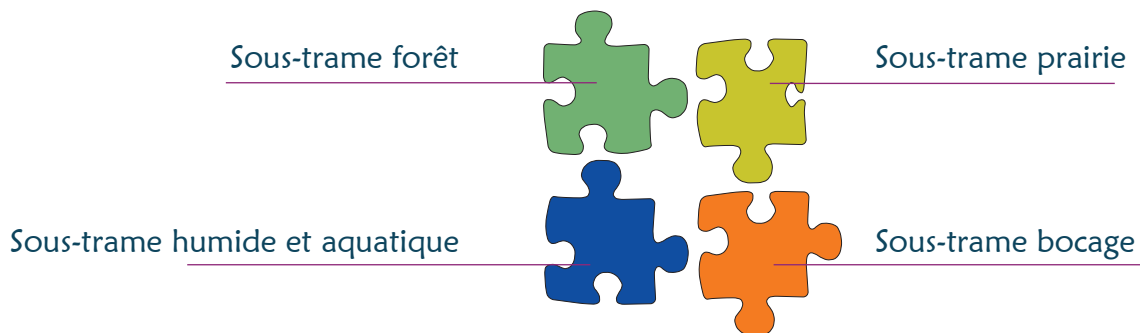
## 2. DÉFINITION DES QUATRE SOUS-TRAMES



Les espèces animales et végétales sont le plus souvent liées à un certain type de milieu (espèces forestières, espèces bocagères, etc.)

Chaque milieu forme une sous-trame dans la TVB (COMOP TVB, 2009). Un croisement des différentes sous-trames permettra par la suite d'identifier les secteurs à forts enjeux.

L'analyse se base sur les quatre sous-trames suivantes :

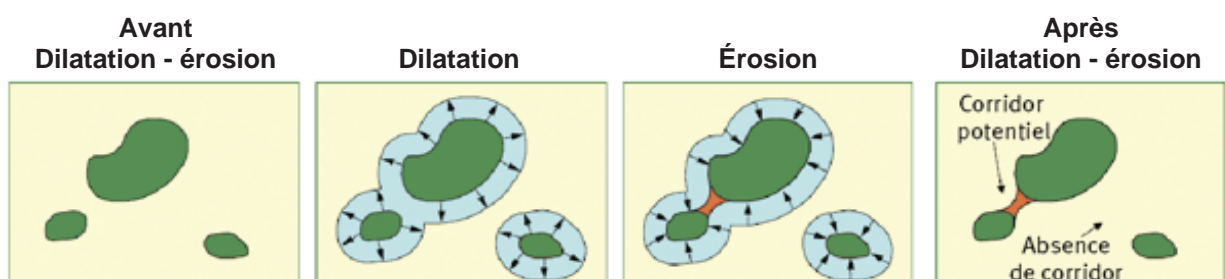


Les milieux agricoles (en dehors des prairies et du bocage) peuvent également favoriser la biodiversité. Par manque d'informations sur leur gestion et leur caractérisation, ils n'ont pas été pris en compte comme sous-trame à part entière. Toutefois, la préservation des éléments écologiques qui les accompagnent (fossés, bandes enherbées, arbres isolés, etc.), est primordiale pour le maintien de la biodiversité.

À cette échelle d'analyse, les milieux urbanisés et les infrastructures ont été considérés comme éléments fragmentants. Cependant, la gestion raisonnée des bords de routes, des espaces publics et des jardins contribue à la préservation des espèces à l'échelle du territoire. Compte tenu de sa complexité, la question de la trame nocturne (pollution lumineuse, déplacements des chauves-souris) n'a pas été traitée dans cette analyse. À une échelle plus fine, tous ces paramètres peuvent donc être revus.

## 3. L'IDENTIFICATION DES CONNEXIONS POTENTIELLES POUR CHAQUE SOUS-TRAME

À partir de l'occupation existante de chaque sous-trame, il s'agit dans un deuxième temps d'identifier les liaisons potentielles pour chaque sous-trame par traitement informatique. La méthode appliquée est la « dilatation - érosion », méthode proposée par le COMOP. Nous nous basons, pour cette analyse, sur des distances de dispersion propres à chaque sous-trame.

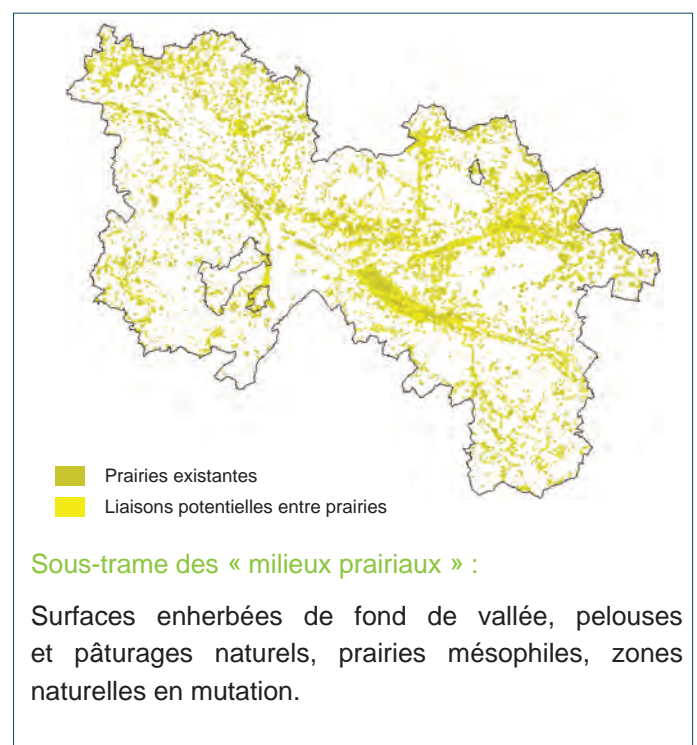
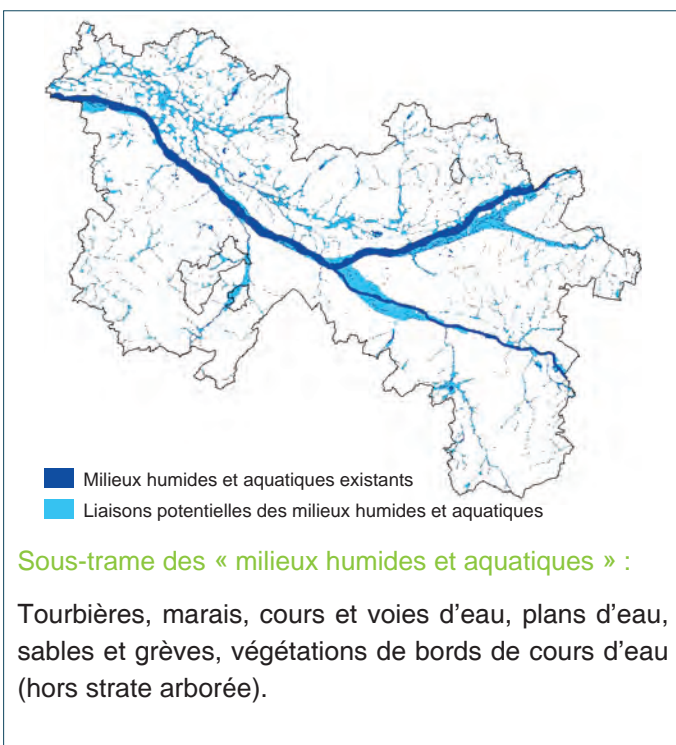
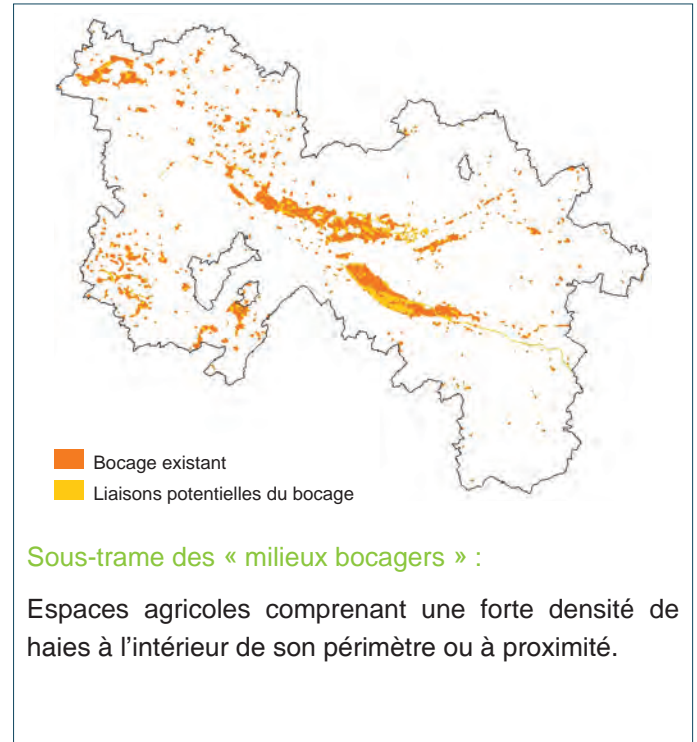
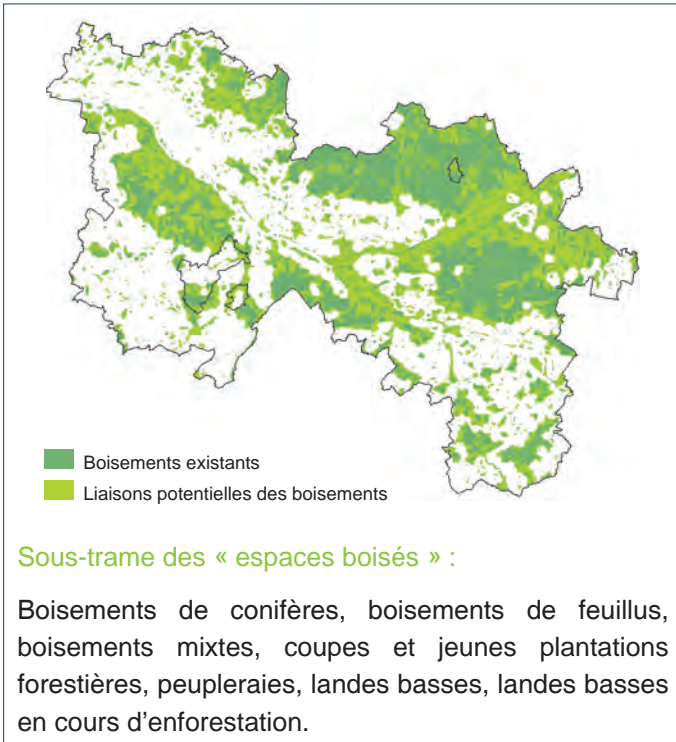


Source: Guide n°2 COMOP «TVB», 2009



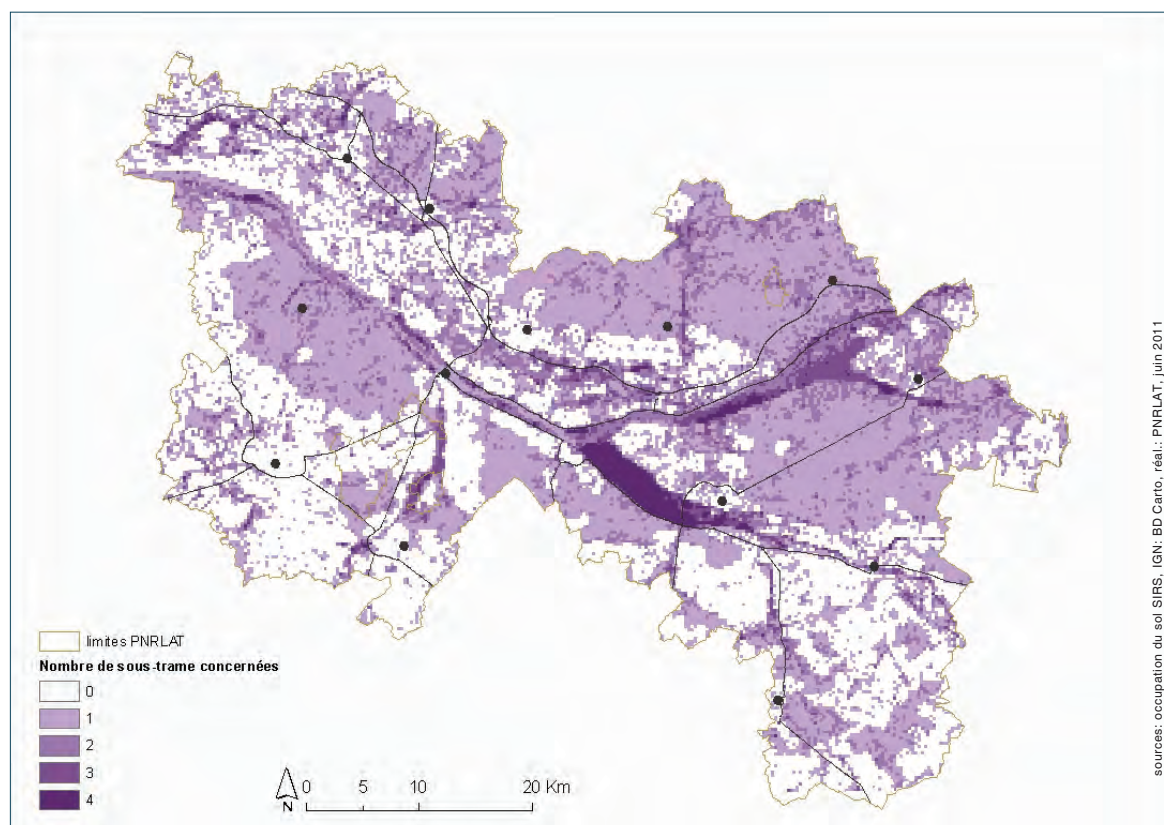
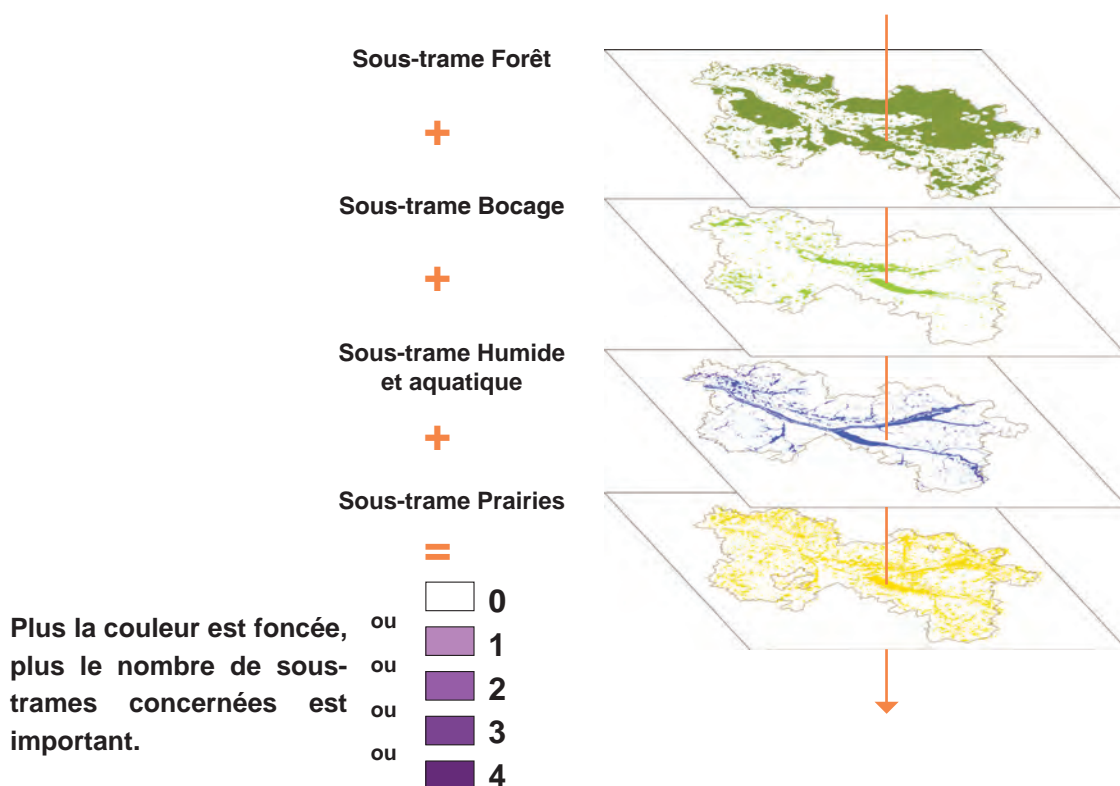
## 4. RÉSULTATS DES ANALYSES

Les connexions potentielles sont définies à partir de l'occupation existante du sol et d'une modélisation informatique. Elle permettent de visualiser les corridors écologiques à créer ou à recréer.



## 5. SUPERPOSITION DES SOUS-TRAMES POUR UNE HIÉRARCHISATION DU TERRITOIRE

Afin de hiérarchiser les continuités écologiques du territoire, les quatre sous-trames sont superposées. Le SIG permet d'identifier les espaces qui figurent comme connexions potentielles pour une ou plusieurs sous-trames.



Cette analyse est synthétisée au niveau de la cartographie du territoire du Parc et à l'échelle des unités paysagères, documents annexés à cette note.

## POURQUOI L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES ?

*Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères (selon la méthodologie des Atlas des Paysages).*

Les unités paysagères ont été identifiées et caractérisées par les Atlas départementaux des paysages. L'échelle utilisée est intermédiaire entre l'échelle du Parc et celle des PLU communaux. Elle est pertinente pour l'analyse des continuités écologiques, car les enjeux identifiés sont semblables pour l'ensemble de l'unité paysagère.

## LES FICHES PAR UNITÉ PAYSAGÈRE ET LEUR UTILISATION



page 1

- Localisation de l'unité paysagère sur le territoire du Parc
- Les communes concernées



page 2



page 3

- Organisation des éléments paysagers dans l'espace (Bloc-Diagramme)
- Occupation du sol existante et son évolution
- Les caractéristiques paysagères



page 4



page 5

- Cartographie des différentes sous-trames et des connexions potentielles des sous-trames



page 6



page 7

- Clé de lecture pour la cartographie
- Pistes d'actions
- Contacts utiles



page 8

- Illustrations de la Trame Verte et Bleue locale

## GLOSSAIRE

**Biodiversité** : diversité naturelle des organismes vivants. La biodiversité s'exprime à plusieurs niveaux : la diversité génétique, diversité des espèces et des écosystèmes dans le temps et dans l'espace. On peut distinguer la biodiversité ordinaire (éléments communs) et la biodiversité exceptionnelle (éléments rares et menacés).

**Bocage** : le bocage est un paysage agricole caractérisé par la présence de haies vives qui entourent les parcelles de cultures et de prairies (Burel & Baudry, 1999).

**Corridor écologique** : axe de communication biologique, plus ou moins large, continu ou non, emprunté par la faune et la flore, qui relie entre eux les réservoirs de biodiversité (COMOP « TVB », 2009). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

**Discontinuité** : élément du territoire qui constitue un obstacle pour la dispersion et la migration des espèces. Les discontinuités peuvent être naturelles ou anthropiques.

**Fragmentation** : processus dynamique de réduction de la superficie d'un habitat et de sa séparation en plusieurs fragments (Burel & Baudry, 1999). La création de discontinuités est, en partie, source de fragmentation.

**Prairie mésophile** : prairie, souvent de fauche, installée sur des sols riches et bien drainés. Elle présente un intérêt écologique tant sur le plan floristique (graminées et dicotylédones) que faunistique lorsqu'elle est bordée de haies (oiseaux, petits mammifères) ou plantée d'arbres isolés.

**Réservoir de biodiversité** : espace contenant la biodiversité la plus riche et la mieux représentée pour une zone biogéographique donnée. Les conditions indispensables au maintien et au fonctionnement de cette biodiversité y sont réunies. Ainsi une espèce y exerce l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos). Ce terme est utilisé pour désigner « les espaces naturels, les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité » (COMOP « TVB », 2009).

**Sous-trame** : sur un territoire donné, c'est l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (bocager, zones humides, prairies, boisements,...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés.

**Trame bleue** : la trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques et humides.

**Trame verte** : la trame verte est constituée de différentes sous-frames, plus ou moins boisées, et représente le réseau écologique des milieux terrestres.

**Zone d'extension** : zone intermédiaire entre des espaces à forte biodiversité et des espaces anthropisés. Les zones d'extensions sont en théorie identifiées pour préserver les réservoirs de biodiversité des activités extérieures proches dommageables à leur conservation.

**Zone relais** : zone intermédiaire entre les réservoirs de biodiversité, correspondant à des espaces de « nature ordinaire » et permettant à la faune de faire des étapes dans ses déplacements. Ce sont généralement des espaces de plus petite taille que les réservoirs de biodiversité.

## SITOGRAFIE

Pour plus d'informations, consultez :

- le centre de ressources de la trame verte et bleue : [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)
- la rubrique « Téléchargement » du site du Parc : [www.parc-loire-anjou-touraine.fr](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr)

## LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

### ET MAINTENANT ?

Désormais, le Parc se tient à disposition de toutes les personnes (élus, associations, habitants, partenaires...) désireuses d'intégrer les enjeux de la TVB dans la stratégie de développement de son territoire (PLU, SCoT, aménagements...). Afin de **construire ensemble des réponses** adaptées aux enjeux définis, chacun pourra mobiliser le Parc sur les volets « paysage » et « urbanisme ».

### Comment interpréter et intégrer les prescriptions du Plan général TVB et de la fiche synthétique de l'Unité Paysagère ?

#### Pour chaque modification ou révision de document d'urbanisme :

Se référer au Plan général TVB et à la (ou les) fiche(s) de synthèse de l'unité paysagère concernant votre commune ou intercommunalité. Les indications contenues dans ces documents rendent compte du fonctionnement écologique qu'il convient de préserver ou d'améliorer ainsi que les principaux enjeux en cours. À l'échelle communale, une réflexion devra être portée, avec l'aide du Parc et/ou d'un bureau d'études spécialisé, sur les moyens à mettre en place qui permettraient de renforcer le fonctionnement écologique global.

#### Articulation avec les Schémas de Cohérence Territoriale :

Les Schémas de Cohérence Territoriale sont des documents opposables, tenus d'élaborer leur Trame Verte et Bleue. Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux doivent la décliner à leur échelle.

**Exemple du SCoT du Grand Saumurois** : le Syndicat mixte du SCoT du Grand Saumurois a réalisé sa TVB avec la coopération d'un bureau d'études et du Parc. Désormais, les communes du Grand Saumurois pourront, grâce aux documents synthétiques et aux données affinées du Parc, compléter leur connaissance et définir leur TVB à l'échelle communale en cohérence avec le SCoT et la Charte du Parc.

Pour les SCoT couverts par le Parc et n'ayant pas identifié de TVB, le Plan général TVB et les fiches Unités Paysagères du Parc constituent une base de travail complète. Ces fiches offrent également la possibilité aux élus de mettre en œuvre concrètement leur TVB via les différents partenaires identifiés et les outils listés.

Ces deux méthodes sont complémentaires : Parc et structures porteuses de SCoT sont vos partenaires pour l'établissement des PLU communaux et intercommunaux.

#### Articulation avec les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique :

Les données naturalistes produites par le Parc depuis de nombreuses années et les cartes TVB sont des bases de travail précises à disposition des SRCE. A priori, un PLU qui retranscrit la TVB du Parc et du SCoT s'inscrit dans la stratégie du SRCE.

#### Pour chaque projet :

Évaluer l'impact du projet sur le fonctionnement écologique local et global. Mobiliser les compétences des partenaires listés dans les fiches Unités Paysagères et/ou du Parc.

**Nota-Bene** : Le Parc a choisi de ne pas se baser sur une espèce cible à l'échelle de cette analyse, car le choix d'une telle espèce est très difficile et nous avons, à ce jour, peu de connaissances sur la biologie de ces espèces. Il sera intéressant et nécessaire de vérifier les hypothèses et enjeux identifiés par le traitement SIG sur le terrain tout en se basant sur des espèces à des échelles plus locales.

### À SUIVRE...

Des fiches techniques de déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme seront rédigées dès le retour des premières expériences...